



BREVES DE LA PIEA

Décembre 2020



Contrairement à celles de cet été, les **BREVES** de décembre ont un goût aigre-doux. Nous espérons alors un retour à la vie « aussi normale que possible ». Pourtant, nous savions que tout ne serait pas acquis, que la prudence était de mise.

Voici donc les **BREVES** de fin d'année pour vous transmettre quelques informations et de bonnes nouvelles. Mais, avant tout, nous souhaitons adresser nos vœux les meilleurs à toutes les institutions de notre région pour qu'elles puissent franchir le cap de cette fin d'année sans trop de turbulences, pour que le calme revienne dès 2021 et que nous puissions nous revoir, nous parler et entretenir les contacts sans barrières de toutes sortes. Passez de belles fêtes et prenez bien soin de vous et de votre entourage.

Le comité de la PIEA

Brève du groupe cantonal de coordination (GCC), compte-rendu de la séance du 27 octobre 2020

GAUO et groupe TSA au CEPC

Un groupe destiné aux enfants souffrant de troubles du syndrome autistique (TSA) a pu être ouvert au CEPC depuis la rentrée scolaire. Le comité remercie Andréa Fuchs qui a été très active dans sa planification et sa réalisation ainsi que la direction du CEPC qui n'a pas ménagé ses efforts pour que le projet voie le jour dès la rentrée scolaire d'août 2020. L'OPAH a également contribué à l'aboutissement du projet en octroyant rapidement les moyens nécessaires. Merci à lui.

Le projet de groupe d'accueil d'urgence et d'observation a reçu le feu vert définitif de la DSSI au début de décembre 2020. Il est donc en voie de réalisation. Les offres d'emploi ont été publiées. Les travaux vont donc commencer ; l'ouverture est planifiée pour le 1er juin 2021. Le comité de la PIEA



remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait diligence pour que ce projet, lancé en 2011, aboutisse enfin.

Enseignement spécialisé et REVOS

Selon Andréa Fuchs, la situation s'est un peu détendue. Des données ont pu être recueillies auprès des services spécialisés et des institutions. Toutefois, il est difficile de savoir si la base de données reflète correctement le terrain. Un organe porteur important a été trouvé en vue de la création d'autres groupes TSA pour les enfants et adolescents (de la scolarité obligatoire). Dans l'attente de la création des nouveaux groupes TSA, une solution transitoire sera trouvée pour les élèves actuellement en attente. Il est important de connaître les besoins réels des élèves afin que nous sachions si nous avons besoin de plus de structures d'accueil ou de structures d'enseignement spécialisé. L'OM se déclare satisfait que la situation évolue. Il rappelle que nous aurons un nouveau modèle de financement dès le début de 2022, en vertu de la Loi sur les prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP).

Le 16 décembre s'est tenue – par audioconférence – une séance du groupe consultatif qui accompagne le projet REVOS (Révision de la Loi sur l'école obligatoire), séance organisée par l'INC. Rappelons qu'il s'agit d'intégrer l'enseignement spécialisé dans la LEO ainsi que l'encouragement des élèves talentueux. Les travaux avancent et le projet de révision de la LEO a passé le cap de la première lecture au Grand Conseil. La deuxième lecture aura lieu en juin 2021. Deux projets d'ordonnances sont en préparation, à savoir la révision de l'Ordonnance sur l'école obligatoire et une nouvelle ordonnance concernant l'offre de mesures spécialisées à l'école obligatoire. Un plan de communication est prévu. Ces deux projets d'ordonnance seront traduits en français puis mis en consultation. Nous en reparlerons certainement.

Projet de Maison d'accueil pour enfants et adolescents à Corgémont

Le 25 août 2020 a eu lieu une rencontre à Berne organisée par l'Office des mineurs (OM) lors de laquelle Morena Pozner et Maxime Ochsenbein ont présenté un projet de Maison d'accueil pour enfants et adolescents située à Corgémont, non loin de l'institution pour personnes âgées en construction dirigée par Morena Pozner. Maxime Ochsenbein est responsable du projet. L'institution projetée accueillerait des enfants et adolescents en grosses difficultés et pour lesquels il n'existe pas de places d'accueil dans notre région. Ce projet a été également présenté au GCC le 27 octobre. Il est suivi de près par l'OM. Le GCC est à la disposition des responsables du projet afin de fournir conseils et/ou informations, en cas de besoin. Le comité

Projet de PerspectivePlus

La DSSI a octroyé l'autorisation à PerspectivePlus d'accueillir des jeunes de 12 à 18 ans (8 places) en urgence. La prise en charge dure 6 mois au maximum.

Bon vent au projet de Maison d'accueil pour enfants et adolescents et à PerspectivePlus !

Avenir de l'AOUP

L'AOUP a mandaté Thierry Bregnard, professeur à la HE-Arc, afin de mener une étude sur le futur de l'AOUP, en termes de gouvernance, de liens avec les institutions et de l'environnement dans lequel elle se situe. Le rapport sera établi en mars 2021. Ce rapport permettra peut-être de répondre à certaines questions relatives aux organes porteurs demandées dans la LPEP.



Mise en œuvre de la LPEP

L'OM est en train de mener des entretiens avec chaque institution afin de savoir lesquelles remplissent les critères exigés pour être un organe porteur. Toutes les démarches qui pourraient être faites pour réunir de très petites structures sont les bienvenues. Les institutions en profiteraient grâce à la création de synergies, notamment quant à l'engagement de professionnels. L'OM soutient ces éventuelles démarches de rapprochement et se met à disposition pour apporter un soutien. L'idée n'est pas que le canton impose une structure ; il faut que les institutions en aient envie.

Accueil des 18 à 25 ans

La DSSI, qui doit répondre au postulat Bernasconi déposé il y a déjà quelque temps, constate que la question de la prise en charge des jeunes adultes de 18 à 25 ans n'est pas entièrement résolue. Certaines institutions élaborent des projets dans ce sens, mais ceux-ci ne sont pas aboutis. Selon l'OM, dès 2022, la possibilité existera de prolonger jusqu'à 25 ans les prestations dont les jeunes auront bénéficié conformément à la nouvelle loi (LPEP). Mais toute nouvelle structure destinée aux jeunes de 18 à 25 ans relève de la responsabilité de la DSSI. Il serait intéressant, pour la DSSI, de lancer un appel d'offres dans notre région afin de compléter les besoins du canton. Force est de constater que tout le domaine de la prise en charge est en mutation. Une enquête concernant cette tranche d'âge serait peut-être pertinente.

La prochaine séance du GCC aura lieu le 16 mars 2021.

Brève du rapprochement de l'ADIASE et de la PIEA

Le printemps dernier, nous posons la question du rapprochement de l'ADIASE et de la PIEA. Depuis lors, la crise sanitaire a freiné les élans et... le rythme des réunions. Toutefois, Cyril Bogdanovic, président de l'ADIASE et Béatrice Sermet, présidente de la PIEA, se sont réunis et ont préparé un projet de rapprochement qui pourrait devenir une fusion. La question de principe a été posée aux membres de la PIEA lors de la consultation électronique qui a remplacé l'assemblée générale. Les réponses reçues montrent que ce principe ne suscite pas d'opposition. Toutefois, les membres souhaitent obtenir plus de détails quant à ce projet.

Contrairement à ce qui avait été prévu initialement les comités des deux associations se réuniront de manière indépendante au début de 2021 afin d'examiner ce projet de manière plus approfondie, cela dans le but de ne renoncer à aucune des prérogatives de chacune des deux associations.

Brève de l'Assemblée générale 2020 de la PIEA

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale 2020 a été renvoyée de mai à octobre 2020 pour être finalement remplacée par une consultation des membres par voie électronique. Le comité de la PIEA le déplore, car une assemblée en présentiel aurait permis d'organiser des débats fructueux concernant non seulement l'avenir de la PIEA, mais aussi l'introduction de la nouvelle LPEP (Loi sur les prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants). Nous envisageons, avec l'OM, d'y transmettre des informations visant à préparer les organes responsables et les directions des institutions. Or, rien ne peut remplacer les discussions et interventions spontanées. Ce programme sera donc repris lors de la prochaine assemblée générale qui, nous l'espérons, aura lieu



comme dans le monde d'avant, c'est-à-dire en présence de toutes et tous. Le comité n'en a pas encore fixé la date. Celle-ci sera communiquée à tous les membres au début de 2021.

Brève communication

Préoccupé par les incidences de la situation sanitaires sur les institutions de la partie francophone du canton de Berne auxquelles s'ajoute un besoin aigu et reconnu de prestations en faveur des enfants et des adolescents en difficulté, le comité de la PIEA a adressé, le 18 novembre 2020, une lettre à la députation francophone au Grand Conseil. Il s'est ainsi associé à la sollicitation de SOCIALBERN qui demandait le soutien du Parlement à « une augmentation de la masse salariale budgétée de 0,7% qui soit également octroyée dans les années 2021 et 2022 aux institutions du domaine des personnes souffrant d'un handicap ainsi qu'aux institutions figurant sur la liste des EMS. ». Le recrutement de personnel qualifié est difficile dans la partie francophone du canton de Berne, dont le bassin de population est relativement réduit. Comme le relève SOCIALBERN et selon notre constat, les salaires y sont largement inférieurs à ceux pratiqués dans les cantons voisins, un obstacle difficile à surmonter.

A la suite de la décision du Grand Conseil d'accorder une hausse de la masse salariale destinées aux employé.e.s du canton de Berne de 0.4%, Béatrice Sermet a adressé une lettre de lectrice au Journal du Jura dans laquelle elle saluait cette décision qui faisait suite à un compromis consenti par les forces politiques. Elle rappelait néanmoins les difficultés de recrutement évoquées ci-dessus ainsi que les incidences de la situation sanitaire sur les institutions qui fournissent des prestations de protection et d'encouragement aux enfants et aux adolescents. A cela s'ajoute la hausse des cotisations de la caisse de pension qui surviendra dès janvier 2021 et aboutira à une baisse des salaires nets.

Dernière Brève

Voici, pour dernière information, le communiqué de presse publié par le Canton de Berne et daté du 17 décembre 2020.

Réorganisation au 1er janvier 2021

Concentration des forces au sein de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

17 décembre 2020 – Communiqué de presse; Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration simplifie ses structures de direction et se repositionne pour fournir des services intégrés porteurs d'avenir. À partir du 1er janvier 2021, son organisation comptera deux offices et le Secrétariat général.

La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) sera composée désormais du Secrétariat général, de l'Office de la santé (ODS) et de l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS). Les tâches centrales seront toutes regroupées au sein du Secrétariat général. L'Office des personnes âgées et des personnes handicapées sera scindé pour être intégré aux deux offices spécialisés, l'Office du médecin cantonal et l'Office du pharmacien cantonal seront rattachés à l'Office de la santé et l'Office juridique fera partie du Secrétariat général. La DSSI est la plus petite Direction de



l'administration cantonale. Elle compte 240 collaboratrices et collaborateurs pour 206 postes équivalents plein temps. Il est donc important de regrouper les forces, de coordonner les processus et d'exploiter les synergies afin d'améliorer encore la qualité des services. Le moment choisi pour la réorganisation est idéal parce que les compétences que détient actuellement la DSSI dans le domaine des écoles spécialisées et dans celui des prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants et aux jeunes passeront au 1er janvier 2022 à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour les premières et à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) pour les secondes. La vacance à la tête de l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées et les défis importants nés de la pandémie ont accentué la nécessité de cette réorganisation. Il n'y aura pas de suppressions d'emplois. Tous les membres du personnel de la DSSI auront leur place dans la nouvelle organisation, même s'il y a quelques changements. Yves Bichsel continuera à diriger le Secrétariat général. Inge Hubacher restera à la tête de l'Office de l'intégration et de l'action sociale. Fritz Nyffenegger sera aux commandes de l'Office de la santé (ancien Office des hôpitaux).

Merci

Le comité de la PIEA tient à remercier très sincèrement toutes les personnes qui, au sein des institutions, ont déployé des efforts immenses durant cette année 2020 si particulière. Aux applaudissements du printemps auraient dû succéder des tonnerres d'applaudissements dès l'automne afin de souligner combien la tâche des personnes au service d'autres personnes est indispensable. Pour marquer le soutien de nous toutes et tous à celles et ceux pour qui la santé de l'autre n'est pas un vain mot et pour qui chaque geste est synonyme d'une grande solidarité. MERCI et à l'année prochaine !

Courtelary, décembre 2020/ BS